



Les 4 heures CHRONO

Veille juridique

Les « 4 heures Chrono » d'ASKORIA

une solution pratique pour rester en veille sur votre secteur d'activité, dans un format adapté à vos contraintes professionnelles.

Professionnel(le) intervenant auprès de majeurs vulnérables, tenez-vous informé(e) de l'actualité législative et jurisprudentielle sur les mesures de protection juridique et actualisez vos connaissances.



4 heures de formation

Avec qui ?

Françoise LAMOUR-PANNETIER
Juriste experte de la protection juridique, spécialisée en droit de la famille et en droit des personnes vulnérables.

SESSION 1 (2 heures)

La responsabilité civile et pénale du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) : évolution et enjeux pour les professionnels du secteur.

SESSION 2 (2 heures)

Loi ASV, loi santé : quels impacts pour l'activité MJPM ?



Calendrier

Pratique

- ▶ **ASKORIA Rennes [8h30 - 10h30]**
SESSION 1 - Lundi 18 décembre 2017
SESSION 2 - Jeudi 12 avril 2018
- ▶ **ASKORIA Saint-Brieuc [8h45 - 10h45]**
SESSION 1 - Mardi 16 janvier 2018
SESSION 2 - Jeudi 24 mai 2018
- ▶ **ASKORIA Lorient [8h30 - 10h30]**
SESSION 1 - Lundi 12 février 2018
SESSION 2 - Lundi 4 juin 2018
- ▶ **GRIMES Vannes [9h00 - 11h00]**
SESSION 1 - Jeudi 29 mars 2018
SESSION 2 - Jeudi 20 septembre 2018

TARIF : 100€ par personne pour les 4 heures.
Formation accessible à tout professionnel intervenant auprès de personnes sous mesure de protection.

4 LIEUX AU CHOIX : Rennes, Saint-Brieuc, Lorient, Vannes

DUREE : 4 heures (2 sessions de 2 heures)

RENSEIGNEMENTS

ASKORIA - Les métiers des solidarités

> **Sylvie HELOU**, Conseillère clientèle
sylvie.helou@askoria.eu - 02 99 05 06 16

> **Nadège SAUTIER**, Conseillère clientèle
nadege.sautier@askoria.eu - 02 99 59 80 18